



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU MORBIHAN

Direction départementale des territoires et de la mer
Service eau, nature et biodiversité
Unité coordination administrative

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

MODIFICATION DE LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT RD d'Antériorité - article L 513-1 du code de l'environnement - rubrique 1435.2

le préfet du Morbihan
chevalier de la légion d'honneur
chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le titre 1^{er} du livre V de la partie législative du code de l'environnement ;

Vu le titre 1^{er} du livre V de la partie réglementaire du code de l'environnement et notamment l'article R 511-9 ;

Vu le décret n° 2015-1200 du 03/03/2014 modifiant la nomenclature des installations classées et notamment la rubrique 1435 ;

Vu la déclaration souscrite le 25/08/2015 par la société CSF afin de bénéficier des droits acquis au titre de la rubrique 1435 dans le cadre de l'exploitation d'une station service située à l'adresse suivante : Carrefour Market - Place de Bretagne 56270 PLOEMEUR.

1435-2	Stations-service : installations ouvertes ou non au public où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans des réservoirs à carburant de véhicules à moteur, de bateaux ou d'aéronefs, le volume annuel de carburant distribué étant supérieur à 100 m ³ d'essence ou 500 m ³ au total, mais inférieur à 20 000 m ³	3 361,18 m ³ /an (dont 960,22 m ³ d'essence)	DC
---------------	---	---	----

DONNE ACTE

à la société CSF de sa déclaration du 25/08/2015.

Vannes, le 1^{er} juillet 2016

Pour le préfet et par délégation
Pour le DDTM et par délégation
Pour la chef d'unité


Marie-France Cambaux

CSF
Service Technique Carrefour Market
ZI Sud Est - 34 rue de Bray - BP 61829
35518 CESSON SEVIGNE

Copie à :

- M. le sous-préfet de Lorient
- M. le maire de Ploemeur
- M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne - UD 56